



Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville  
Musée d'arts de Nantes

Décision n°2022-1056

**Objet : Accord cadre en vue de prestations de transport d'oeuvres et d'objets d'art pour les services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes - Marché subséquent n°07 relatif à au transport aller et retour d'oeuvres présentées dans l'exposition temporaire « Hyper sensible. Un regard sur la sculpture hyperréaliste » au Musée d'arts de Nantes (du 7 avril au 3 septembre 2023)**

Réf : 1.1.7

## Décision

### La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative à un marché subséquent à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2021-143 du 26/11/2021 concernant la conclusion d'un accord-cadre en vue des prestations de transport d'oeuvres et d'objets d'art pour le compte du groupement de commande Nantes Métropole / Ville de Nantes dont Nantes Métropole est le coordonnateur,

Considérant que conformément à l'accord-cadre multi-attributaire, une mise en concurrence doit être lancée en vue de conclure un nouveau marché subséquent,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'accord-cadre précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que ce marché subséquent est conclu pour une durée de 12 mois,

Considérant que les dépenses estimées pour ce marché subséquent est de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération n°3557, libellé Musée d'arts,

### Décide

Article 1 – Accord cadre en vue des prestations de transport d'oeuvres et d'objet d'art pour le compte du groupement de commandes Nantes Métropole et la Ville de Nantes - Marché subséquent n°07 relatif au transport aller et retour d'oeuvres présentées dans l'exposition temporaire « Hyper sensible. Un regard sur la sculpture hyperréaliste » au Musée d'arts de Nantes (du 7 avril au 3 septembre 2023) – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre – Durée : 12 mois - Montant de dépenses estimé : 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour la durée totale du marché subséquent

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 SEP. 2022**

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué,

  
Fabrice ROUSSEL

**mis en ligne le :**

**29 SEP. 2022**